

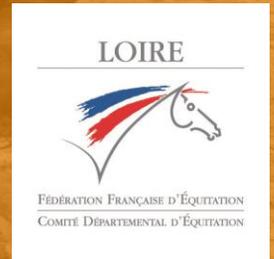
Pédagogie du Bébé cavalier La méthode LEYVAL (42)

OBJECTIF DE LA FORMATION

Accueillir un nouveau public.

Construire et animer des séances adaptées à des enfants 1, 2 et 3 ans.

Adapter ses choix de cavaleries et des aires d'évolutions.



PRÉ-REQUIS

- Avoir une licence fédérale valide,
- Être dirigeant ou enseignant de la filière équestre.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

Cette formation alterne apports théoriques, réflexions, analyses et mise en pratique avec bébés cobayes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluation continue des acquis au cours de la formation par le biais d'échanges et de questions/réponses.

Attestation de fin de formation.

Évaluation de la satisfaction par un questionnaire.

INTERVENANTE

Maud Aline LEYVAL

BPJEPS

Créatrice et gérante d'un poney club spécialisé bébé cavalier / partage cavalier / partage parent / enfant



Indicateurs de satisfaction
100% en mai 2023

Mardi 28 novembre 2023
à St Marcellin en Forez

7 heures de formation sur 1 journée

LIEU ET DATE DE FORMATION

| Date | Lieu |
|------------------------|--|
| Mardi 28 novembre 2023 | Centre équestre de la Roche La Roche, 42680 Saint-Marcellin-en-Forez |

CONTENU – PROGRAMME DE FORMATION

Préambule : Accueil, comprendre et analyser les enjeux. Spécificités (schéma corporel) et bénéfices de l'équitation pour les tout-petits.

1-Présentation d'une séance type de bébés cavaliers

Préparation de l'accueil de la famille et du bébé,
Préparation des poneys (choix de la cavalerie et des équipements),
Matériels pédagogiques utiles – support musical,
Mise en œuvre du corps de séance (Jeux, à pied, à poney...),
Le retour au box et l'au revoir.
Zoom sur la sécurité pendant les séances et le tarif des séances

2-Séance type en pratique bébés cavaliers novices (2 à 3 ans)

Participation et mise en situation avec bébés cobayes,
Débriefing, critiques et évolutions possibles de la séance vécue.

3- Les émotions, gestion et accompagnement, point de vue médical

Gestion des émotions, frustrations,
Rôle de chacun (parent, enfant, poney, moniteur...).



HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA : formation.ara@cre.ffe.com ou 06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet www.centredeformation-creara.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Compléter le formulaire d'inscription en ligne :

[S'inscrire](#)

Nombre de places : 8 mini, 15 maxi

Signature d'une convention de formation.

Délai d'inscription : 7 jours avant le début de la formation



TARIF & FINANCEMENT

175€ net de taxe pour les 7 heures de formation (Hors frais d'hébergement et de restauration).
Demande d'acompte de 50 euros à l'inscription (qui seront remboursés ou déduits de la 1ère facture).

Financements possibles auprès de Fonds de la Formation Professionnelle :



Pour les dirigeants et conjoints collaborateurs, 175 euros (100% pris en charge dans la limite des 3000 € de fonds disponibles par personne par année civile).

<https://extranet.vivea.fr/hapi/#/connexion>

OCAPIAT : Pour les salariés, 175 euros (prise en charge à hauteur de 45% des frais de formation soit 116,55 euros, soit un reste à charge de 58,45 € pour l'employeur). *Prise en charge supplémentaire de 45% du salaire du personnel à hauteur de 12 euros de l'heure HT* (au choix de l'employeur). *TVA récupérable qd vous êtes assujettis.*

<https://monespace.ocapiat.fr/#>



AGEFICE/ FIFPL : Pour les indépendants, 175 euros, possibilités de financement selon votre Contribution Formation Professionnelle. Demande de prise en charge à transmettre à AGEFICE 15 jours avant le début de la formation et 10 jours pour le FIFPL.

<https://fifplonline-odf.fifpl.fr/login> <https://communication-agefice.fr/>



Autres financements : envoyer une demande à formation.ara@cre.fe.com

CONTACTS

Corinne BARES Tél. : 06.29.96.06.06

Marylin VALADE Tél. : 07.66.38.35.15

Mail : formation.ara@cre.ffe.com

CF CRE ARA

Maison Régionale des Sports

68 avenue Tony Garnier CS 21001

69304 Lyon cedex 07

Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101

auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'État.

